

ES/PAÏCE

Le magazine d' « Espace P.. » asbl

n°27
Novembre
2001

DOSSIER
SPECIAL
PROPOSITIONS
DE LOIS

UN
COMPAGNON
RACONTE

SUGER :
DANGER ?



Éditorial

Un débat sur la prostitution est en train de naître au Parlement sous forme de propositions de lois. En quelques mois, trois textes ont vu le jour... voilà qui met fin à près de 40 ans d'immobilisme et de consensus en la matière. Mais patience et prudence : rien n'est encore voté et, surtout, les options soumises au vote n'ont pas toutes pour but de vous simplifier la vie.

Meryem Kaçar et Franz Lozie (AGALEV) soumettent un projet de professionnalisation de la prostitution en légalisant de manière très détaillée certaines formes de proxénétisme. Anne-Marie Lizin (PS) et Nathalie de T'Serclaes (MCC) entendent quant à elles pénaliser le client. Enfin, occupant un position intermédiaire, la proposition de Philippe Monfils (PRL) tente, sans bouleverser le régime actuel, d'effacer quelques hypocrisies du code pénal concernant l'exercice de la prostitution en autorisant notamment la prostitution salariée.

Comment des propositions de loi qui ont pour but de préciser la place de la prostitution dans notre société peuvent-elles être à ce point divergentes ? La réponse est dans les textes eux-mêmes et dans leurs développements.

La proposition AGALEV de professionnalisation de la prostitution tente d'apporter des solutions à des problèmes pratiques vécus par les personnes qui se prostituent. La proposition PS-MCC de pénalisation du client se veut quant à elle nettement plus symbolique et s'inscrit dans une politique intégrée de condamnation des violations de l'intégrité de la femme. Enfin, la position du PRL vise un aménagement qui supprime les incohérences actuelles de la loi sans changer fondamentalement l'optique de la société vis à vis de la prostitution.

Ce débat est le vôtre ! C'est votre métier qui est en question. Dans ce numéro, nous essayerons de vous donner un maximum d'éléments pour éclairer votre analyse. Envoyez-nous vos réflexions ou vos remarques sur ces propositions : ce magazine est votre espace... Et nul doute qu'il sera lu par les parlementaires concernés !

Par ailleurs Espace P... est en train de diffuser largement un manifeste "Pour une approche plus juste des métiers du sexe". Contactez-nous pour le recevoir si vous ne le trouvez pas dans votre salon dans les prochains jours...

Quentin Deltour



**AVANT DE LIRE
CE MAGAZINE,
SACHEZ QUE :**

- Pour des raisons d'anonymat et de sécurité, les portraits publiés dans ce magazine sont des photos de personnes extérieures au milieu de la prostitution.
- Dans les témoignages, tous les noms, lieux, dates et autres éléments permettant l'identification des personnes concernées sont modifiés.

Rédacteur en chef

Quentin Deltour

Secrétaire de rédaction

Anne Valençon

Comité de lecture

Fabian Drienne, Espace P... Bruxelles
Jacqueline Collin, Espace P... Namur

Graphisme

Quentin Deltour

Avec le soutien de

La Communauté
française
de Belgique

La Commission
Communautaire
Française

La Région
Wallonne

SOMMAIRE

ÉCHOS

Liège p. 3
Bruxelles p. 4
Charleroi p. 5
Namur p. 6

PRATIQUE

L'Euro à l'heure H p.7

SANTÉ

Médicalement vôtre p. 8

TÉMOIGNAGE

Un compagnon parle p. 10

DOSSIER LÉGISLATION

Proposition PS-MCC p. 15
Proposition PRL p. 16
Proposition AGALEV p. 17

DIVERS

Les métiers du sexe à Valence p. 20

INFORMATION IN ENGLISH

Augusta's way p. 22

LA GAZETTE DES NÉONS

p. 24



Adresse E-Mail :
espace@hotmail.com

Éditeur responsable :
A.-F. Raedemaeker
rue des Plantes, 116
1030 Bruxelles

À LIÈGE :

50, rue Souverain-Pont
4000 Liège
04/221 05 09

À CHARLEROI :

11, rue Désandrouin,
Boîte 1, 4^e étage
6000 Charleroi
071/30 98 10

À BRUXELLES :

116, rue des Plantes
1030 Bruxelles
02/219 98 74

À NAMUR :

3, rue Château
des Balances, bte 13
2^e étage
5000 Namur
(Salzinnes)
081/721 621

Rencontre à la Ville de Liège, ou la genèse d'une concertation

Sur invitation de Mme Schlitz, une responsable du Contrat de Société de la Ville de Liège, nous avons participé à une réunion portant sur la prostitution à Liège.

Étaient également invités, deux représentantes de l'ASBL Carré de Dames ainsi que J.M.B., Mme Devuys (responsable du Mouvement du Nid) et sa collègue psychologue Mme Valante, M. Helin et Mme Villain d'ICAR, le commissaire divisionnaire M. Rulmont, M. Lambert de la Brigade des Mœurs et M. Drion, Inspecteur principal.

Cette première rencontre (d'autres suivront) a permis de mettre sur la table les problèmes tels qu'ils étaient vécus par les différents participants. Chacun a pu s'exprimer avec franchise et sans tourner autour du pot.

Le ton a été donné par J.M.B. et les deux représentantes de Carré de Dames qui ont bien décrit la situation telle qu'ils la vivent sur le terrain : les relations parfois difficiles avec la police, l'insécurité liée aux réseaux mafieux et aux pressions subies suite à la fermeture des salons, etc.

Le fait que les avis soient clairement exposés a permis aux autres participants de donner leur point de vue :

- Pour les ASBL qui travaillent avec toutes les personnes prostituées il est important de garantir à chacun(e) la possibilité d'exercer sa prostitution dans les meilleures conditions (d'hygiène et de sécurité notamment)



quelle que soit son origine, culture ou mode de vie ;

- Pour les responsables de la police, le fait d'être confronté à une criminalité qui dépasse le milieu liégeois rend parfois les interventions difficiles voire impossibles. De plus, la nouvelle restructuration de la police va les obliger à bien définir les limites d'intervention de chacun.

Dans l'ensemble, la priorité a été donnée à ce que tous les membres présents puissent s'exprimer librement. L'objectif étant de donner au Bourgmestre et aux responsables communaux les avis les plus nuancés et les plus objectifs possibles afin de les aider à définir une politique alliant les intérêts des personnes prostituées à ceux du reste de la population.

La prochaine réunion aura pour mission d'apporter des réponses aux questions posées à la Ville concer-

nant la prostitution et son avenir à Liège. A suivre donc de très près.

D. Biétheres, psychologue

LA JUSTICE EN TOUT ANONYMAT

Si vous êtes victime d'un viol ou d'un autre type d'agression, le meilleur conseil que nous puissions vous donner est de porter plainte, d'exiger une copie de votre déposition et de contacter régulièrement le service qui l'a enregistrée pour vérifier que l'affaire avance.

Beaucoup de victimes refusent de porter plainte de peur d'être identifiées (par leur déposition) et de subir des représailles. Sachez que vous pouvez cependant confier des informations à la Police en tout anonymat. La description de l'auteur peut parfois aider à mettre plusieurs méfaits en relation. Des éléments qui vous semblent être des détails peuvent aider à confondre un agresseur...

Que vous décidiez ou pas de porter plainte, faites-vous aider. Une agression, même verbale, peut provoquer des troubles difficiles à surmonter sans un soutien professionnel. Plusieurs centres sont spécialisés dans ce genre de situation. Contactez-les sans tarder si vous êtes victime d'une agression. Ils vous aideront à maîtriser vos angoisses, à relativiser vos craintes de représailles, à mettre des mots sur des sentiments enfouis... etc.

Aide Sociale Aux Justiciables :
129 rue Feronstrée 4000 Liège.
Tél.: 04/223. 43. 18.

Bruxelles tous azimuts

Contrat de quartier

Le Contrat de quartier portant sur la rue d'Aerschot bat son plein. Les projets de rénovation ont été approuvés par le Conseil communal de Schaerbeek le 19 septembre et doivent encore être approuvés par la Région bruxelloise avant d'être mis en œuvre entre 2002 et 2006.

Les espaces publics seront réaménagés. Les trottoirs et la voirie seront rénovés notamment rue d'Aerschot. Des arbres seront plantés aux carrefours et il y aura un nouvel éclairage, des poubelles, des urinoirs publics.... La butte du chemin de fer bénéficiera d'un éclairage scénographique. Les entrées de la gare seront mises en valeur. Afin de protéger la fonction résidentielle des rues adjacentes à la rue d'Aerschot, les immeubles d'angle de la rue d'Aerschot seront acquis par la commune, soit de gré à gré, soit par expropriation, de manière à éviter la présence de vitrines et bars dans les rues perpendiculaires à la rue d'Aerschot et à pouvoir transformer ces immeubles en logements. Certains immeubles de coins seront démolis et reconstruits d'autres seront rénovés. Pendant les travaux, les locataires pourront être relogés dans le quartier (projet de l'Union des Locataires du Quartier Nord).

Les propriétaires pourront bénéficier de primes à la rénovation intéressantes.

A l'angle Aerschot/Hoogvorst, un bâtiment sera construit. Le premier étage est prévu pour notre association et pour le Projet Rousseau.

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire à la CLDI (Commission Locale de Développement Intégré) où la population peut se faire entendre et participer aux choix quant aux réaménagements prioritaires et à la manière dont sera dépensé le budget. Vous pouvez obtenir plus d'informations à

Espace P... ou à l'asbl RENOVAS en téléphonant au 02/ 246 91 62.

Recours

Un recours contre la décision de la commune de Saint Josse de maintenir la taxe sur les carrées pour les années 1996 à 1999 a été introduit par Maître Marchand devant le Tribunal de Première Instance en mai. Des nouvelles fraîches seront disponibles au fur et à mesure à Espace P...Bruxelles. Toute femme qui a vu sa réclamation contre la taxe rejetée par la commune peut introduire ce recours. Actuellement à notre connaissance, le recours concerne à ce jour 10 femmes.

Le même avocat réactive la plainte pénale introduite en son temps par Maître Hirsch et introduit une constitution de partie civile auprès d'un juge d'instruction.

Sa collègue, Maître Van Langendonck prépare un projet de citation du receveur communal auprès du Juge des Saisies. Toute personne qui a reçu un commandement de saisie par voie de huissier pour non paiement de la taxe risque de devoir entamer cette procédure. A notre connaissance cela concerne 6 femmes à ce jour.

Ces avocats sont payés par une trentaine de femmes concernées par la taxe qui se sont mobilisées pour manifester leur désapprobation. La collecte se poursuit néanmoins afin de pouvoir suivre les différentes procédures jusqu'au bout pour tout le monde.

Réunions de Carré de Dames

Les réunions du Collectif " Carré de dames " reprennent ce mois de septembre. Nous vous rappelons que vous êtes tous et toutes les bienvenus afin d'y exprimer vos opinions.

Ces réunions se déroulent un mercredi sur deux, de 14h à 16h dans les locaux d'Espace P... Débat en cours : comment s'opposer au projet de loi prévoyant la pénalisation du client ?

Mineures en danger

-Notre asbl a réagi par un communiqué de presse contre l'indifférence d'un Juge de la Jeunesse qui n'est pas intervenu pour retirer du trottoir trois "mineures en danger" interpellées lors d'un contrôle début septembre. Les trois jeunes nigérianes avaient environ quinze/seize ans (suivant la radio de leurs poignets), attendaient le client dans un café et étaient porteuses de faux papiers (et donc dépendantes d'un réseau de traite). Vu l'absence de place disponible pour les héberger dans les foyers d'accueil de la Communauté française, elles ont pu réintégrer le quartier chaud aussi vite qu'on avait voulu les en retirer. Une merveilleuse manière de leur montrer que la Belgique ne peut rien pour elles. Que se serait-il passé si cela avait été des adolescentes belges ?

La rue en soirée

Nous avons repris le travail de rue en soirée notamment auprès des travestis équatoriens et des jeunes femmes russes, albanaises et bulgares. Nos " relais culturels- interprètes " s'appellent Milena, Anila, Tamara, Carine et Kostadinka. Ces dames expliquent à leurs compatriotes les services disponibles au sein de l'antenne notamment la possibilité de consulter un médecin gratuitement et de se faire vacciner contre l'hépatite B.

Jaramillo isabelle

La rentrée à Charleroi...

Entre la rentrée et le Nouvel An, les journées sont moins fructueuses. Les jolies filles en rue à la Ville-Basse ou dans les privés voient passer moins de clients. Après les vacances d'été, les cordons de la bourse sont plus serrés et l'hiver s'installant semble aussi refroidir les ardeurs... L'argent se fait rare mais la vie continue !

Ce qui est par contre inacceptable, ce sont les violences des clients, 3 filles ont été violées ces 3 derniers mois. Une d'elles a osé porter plainte, les deux autres se sont découragées étant donné que la police prend tout cela à la rigolade. Comment peut-on concevoir qu'une prostituée soit violée ? Rappelons au passage deux choses :

1. Une prostituée est une personne humaine et le fait d'avoir une relation sexuelle en contre partie d'une somme d'argent reste une relation avec consentement, tandis que le dans le viol, il n'y a pas de consentement de la personne violée

2. Notre société est tellement bien conçue que l'on ne demande jamais le consentement d'une prostituée. Même les journalistes s'y mettent : il y a un mois, des personnes sont passées à la Ville-Basse avec une caméra cachée soit disant pour les archives de la police et pour démanteler les filières de l'Est. Il leur fallait des interviews, les filles ont répondu aux questions, et le soir "Mademoiselle X" était annoncée à la télévision. Elle a dû faire intervenir son avocat afin que le reportage ne passe pas.

Tout ceci nous amène à penser que la société doit s'éduquer pour accepter celles qui font le plus vieux métier du monde et concevoir qu'elles doivent nous donner leur consentement pour une relation sexuelle même payée. Nous revenons simplement au droit le plus élémentaire de la personne humaine : le droit à la vie privée et le droit à la liberté individuelle...

Quant à notre travail de prévention Sida, et notre campagne de vaccination hépatite B, on est loin de la monotonie lorsqu'on rencontre des filles qui viennent de l'Amérique du Sud et qui ne parlent qu'espagnol, des africaines qui ne parlent ni anglais, ni français.

Avec un peu d'anglais, de français, d'espagnol et d'italien dans la foulée et une petite dose de langage gestuel, on finit par faire comprendre ce qu'est un vaccin, une maladie contagieuse, une mutuelle, etc.

Josephine NDJHOKUBWAYO



Collage : A.V.

Changements d'horaire

Des changements dans les horaires du programme de vaccination contre l'hépatite B :

Les rencontres qui avaient lieu le mardi après-midi dans les bars de la route d'Andenne et dans une partie des privées du grand Namur **se font maintenant le vendredi après-midi**.

Active dans ce programme depuis le début, c'est à dire 3 ans, le Dr Valérie Delpierre passe le relais au Dr Martine Picard.

La permanence médicale du mardi est elle aussi déplacée au

vendredi de 12h à 13h. N'hésitez pas à y venir pour rencontrer le médecin, pour vous informer sur la vaccination, les maladies sexuellement transmissibles..., pour une remise des résultats de dépistage (qui ne sont communiqués ni par téléphone ni par courrier), pour entamer ou poursuivre une vaccination.

Le jeudi matin est quant à lui réservé aux rencontres sur les lieux de travail avec les personnes qui exercent en privé dans la région namuroise et du sud de la province.

Une soirée par mois, à partir de 20h30, Pierre et Annick sont dans

les bars de la route de Gembloux et de la route de Sombreffe.

Annick et Christine assurent toujours un passage **une fois par mois sur les lieux de travail de la route de Gembloux et Sombreffe** : infos sur la prévention sida et maladies sexuellement transmissibles, orientation médicale, sociale, matériel de prévention.

La **permanence générale** (aide sociale, orientation, matériel de prévention...) est ouverte le **mardi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 16h30.**

Jacqueline Collin

Vivre avec...

Comment vivre sa séropositivité ? Comment vivre celle de son partenaire ? Comment vivre la maladie d'un proche ?

Le service d'accompagnement de la Coordination Sida Assuétudes est à l'écoute de vos ques-

tions et tente d'y répondre avec vous.

Une aide psychosociale pour les personnes séropositives, les malades du sida et leur entourage peut être fournie sous diverses formes : accompagnement, visites à domicile, à l'hôpital, soutien

dans des démarches administratives, etc.

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter directement ce service au 081/721 621 -Michel

ou vous adresser à un travailleur d' Espace P...



Collage : A.V

DÉPISTAGE DU SIDA

Le service de dépistage du sida de la Coordination Sida Assuétudes est gratuit et anonyme ; pas besoin de vignette mutuelle et votre nom n'est pas demandé.

La prise de sang est faite par un médecin qui répondra à vos questions.

Vous recevez un numéro qui permet l'identification du prélèvement et donne accès au résultat.

Le service de dépistage est ouvert le mardi, de 16h à 18h et le jeudi, de 14h à 16h (consultations sans rendez-vous)

L' Euro à l'heure H

Que l'on soit des Euro-convaincus, des Euro-sceptiques ou des anti-Euros, l'Euro est là et sera concrètement dans nos poches et porte-monnaie le 2 janvier 2002.

Alors autant s'y préparer....

Un peu d'histoire..... !!!

Après la 2ème guerre mondiale, certaines personnes ne voulaient plus qu'il y ait de guerre en Europe et ont donc imaginé qu'en réunissant les pays autour des questions économiques cela favoriserait le maintien de la paix... Il a fallu beaucoup de temps, de négociations, de traités, de lois...pour créer l'Union Européenne. D'abord 6 pays, puis 9, 12 et maintenant 15 se sont unis et d'autres souhaitent aussi faire partie de l'Union Européenne. C'est pour essayer de faciliter les choses et de renforcer les liens que l'on vient de franchir une étape importante : la création de la monnaie unique EURO. Il n'y a que 13 pays sur les 15 qui auront l'Euro. Pour l'obtenir il faut répondre à quatre critères de convergence. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, l'Irlande, la Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Grèce sont les 12 pays qui ont pu accéder à l'Euro. L'Angleterre, le Danemark et la Suède ont décidé de ne pas participer.

Le taux

Depuis le 1.01.99' la valeur de l'Euro est fixée : **1Euro =40,3399 BEF**

C'est un taux de conversion et il ne changera plus. Actuellement dans la plupart des magasins, les prix sont indiqués en FB et en Euro, c'est le double affichage !!

Du 15.10.01 au 15.11.01 c'était l'opération Tirlire. On pouvait convertir toute sa monnaie dans les banques et dans les bureaux de postes. L'objectif était d'éviter de se retrouver, après délais, avec un bas

de laine qu'on ne peut plus écouler ou convertir.

Au 15.12.01 sera mis en vente l'Eurominikit qui vaudra 12,4 Euros soit 500FB. Il ne pourra être utilisé qu'à partir de Janvier 2002. L'objectif ici est de permettre aux gens de faire face aux premières dépenses du 02 janvier 2002.

A partir du 1.01.02 jusqu'au 28.02.02, c'est la double circulation : l'on pourra encore acheter en FB mais l'on recevra des Euros en retour.

Au 1.03.02 le FB n'existe plus. Il n'aura plus cours !

Le change de monnaie

Du 1.01.02 au 31.12.02, on pourra changer le FB en banque et/ou poste et ce de manière gratuite pour les pièces et les billets. Echange gratuit pour les pièces à la banque nationale jusqu'au 31.12.04. et sans limite dans le temps pour les billets à la banque nationale.

Pour les monnaies étrangères

Jusqu'au 28.02.02 à la banque et/ou la poste, vous n'êtes pas sans savoir que les services de change ne prennent que les billets jamais les pièces étrangères. Et le change sera sans limite dans le temps à la banque nationale.

Pour rappel : Le change de monnaie étrangère implique des frais de commission... Pour ce qui est des petites pièces étrangères, si vous ne comptez pas retourner dans le pays, vous pouvez faire une bonne action, en les déposant dans les urnes disposées dans les pharmacies, banques, postes. Toutes les monnaies récoltées vont à disposition des ONG, qui pourront en faire un bon usage.....Alors à vos monnaies restantes....

A quoi va ressembler l'Euro ?

Pour ce qui est de la monnaie, il faudra investir dans un solide porte-

monnaie à coutures renforcées car on utilisera désormais des pièces de 1, 2, 5, 10,20 ;50 cents ainsi que des pièces de 1 et 2 euros.

Pour ce qui est des billets, nos porte-feuilles vont se garnir de billets de 5,10,20,50,100,200 et 500 euros, ces derniers risquent d'être plus rares dans la majorité des porte-feuilles.

Pas de panique si vous vous retrouvez avec des pièces dont le verso n'est pas frappé à l'effigie du roi Albert. En effet, l'Union Européenne a laissé à chaque pays le libre choix du verso de ses pièces. Celles-ci sont valables dans tous les pays.

Quelques trucs et astuces pour être prêt le jour J

1) Discussions avec des personnes immigrées. En effet, ce sont les mieux placées pour vous expliquer comment elles ont procédé en arrivant en terre étrangère pour intégrer la valeur du franc belge dans leurs habitudes de vie.

2) Apprendre à penser en euro, retenir la valeur euro de certains produits usuels qui serviront de base de référence (ex : le pain, le lait, un ticket de bus, un CD etc...)

3) Soyez attentif aux centimes : contrairement aux centimes belges, les cents euros valent de l'argent et les négliger pourrait bien faire un beau trou dans vos budgets.

4) Privilégier la grille de conversion plutôt que la calculatrice, cela vous permettra d'intégrer les valeurs beaucoup plus vite

AVIS IMPORTANT : si vous constatez des fraudes à la conversion commises par des commerçants peu scrupuleux qui en profitent pour augmenter leurs prix sous prétexte d'arrondir le prix en euros, il existe un numéro vert donc gratuit où seront enregistrées les plaintes. C'est le 0800/ 120.02

Jaramillo Isabelle

MÉDICALEMENT

La pipe : danger ou pas ?

Soyons clairs : faire une pipe sans préservatif représente un risque majeur pour la santé. De nombreuses maladies peuvent se transmettre de cette manière. Certaines de ces maladies peuvent être très handicapantes voire mortelles (comme l'hépatite B lorsqu'elle n'est pas traitée). Pourtant, certaines personnes désirent n'envisager les risques de la fellation que par rapport au sida. Nous avons trouvé cet article très pratique sur le

site www.multisexualites-et-sida.org

Précisons qu'il date de 1999 et que de nouvelles données peuvent éventuellement confirmer ou contredire certaines hypothèses énoncées ici. Nous conseillons donc d'opter pour la sécurité maximale : utilisez un préservatif lors de la fellation.

Sucer ?

La fellation fait partie des pratiques potentiellement contaminantes que l'on n'arrive ni à prouver ni à exclure par rapport au sida. [*commentaire d'Espace P : pour être tout à fait clair, quelques études explicitent le cas de patients infectés dont le seul comportement à risque établi est une fellation sans préservatif. Mais certains scientifiques contestent ces études en affirmant que l'on ne peut pas se fier à ces témoignages, sans pour autant exclure la possibilité que le sida puisse se transmettre lors d'une fellation.*] Mais n'oublions pas aussi que d'autres MST peuvent se contracter de cette façon et en particulier l'hépatite B.

Est-on plus exposé au virus quand on suce ou quand on se fait sucer ?

Les deux comportent des risques très faibles et quasi identiques. Le risque augmente si le sexe sucé présente des micro lésions et si la personne qui suce est séropositive, qu'un peu de sang, présent dans sa bouche, se mêle à sa salive la trans-

formant alors en un liquide potentiellement contaminant.

De même, si celui qui se fait sucer est séropositif, le sperme et le liquide séminal peuvent être contaminants et la bouche de son/sa partenaire peut devenir une porte d'entrée en cas de lésion.

Alors quelles précautions prendre ?

Si vous avez du mal à utiliser une capote pour la fellation, évitez au moins l'éjaculation dans la bouche. Il



est conseillé d'être vacciné-e contre l'hépatite B. Si vous êtes adepte de la prudence, sachez qu'il existe des préservatifs non lubrifiés ou aromatisés, avec des parfums variés, qui vous éviteront le goût du lubrifiant.

Si on a du sperme dans la bouche que peut-on faire ?

Le recracher, se rincer la bouche [*commentaire d'Espace P : pas avec de l'alcool ni aucun produit agressif pouvant irriter les muqueuses*], mais éviter de se brosser les dents avant ou après la fellation pour ne pas créer de lésions aux gencives. Après des soins dentaires ou en cas d'affection de la bouche, reporter l'envie de sucer à un autre jour... ou utiliser un préservatif.

Et lorsqu'on avale le sperme ?

L'œsophage est une muqueuse. Elle peut être irritée et comporter des lésions. Il en est de même pour la gorge et l'estomac en cas d'ulcère.

Quelles précautions prendre lorsqu'on suce plusieurs personnes successivement ?



On peut utiliser un nouveau préservatif à chaque fellation afin d'éviter de multiplier les risques de contamination pour la personne qui suce et celles qui sont sucées. Il peut y avoir passage de sécrétions, chargées de VIH et de vecteurs d'autres MST, d'un sexe à l'autre.

Et lorsqu'on a envie de sucer quelqu'un qui vient d'éjaculer ?

Proposer une douche érotique pour s'assurer qu'il ne reste aucune trace de sperme.

Lécher ?

Le cunnilingus et l'analingus, font partie des pratiques dont on n'arrive pas à prouver le risque contaminant concernant le VIH, on ne peut pour autant l'exclure. Toutefois, n'oubliez pas que d'autres MST peuvent se contracter de cette façon.

Quelles précautions prendre lorsqu'on lèche le sexe d'une femme ?

Les sécrétions vaginales des femmes sont des liquides corporels potentiellement contaminants. Il peut y avoir risque de transmission, même s'il reste faible. Les adeptes de la prudence peuvent utiliser un carré de latex (à défaut, un préservatif

découpé dans le sens de la longueur) surtout s'il y a des lésions dans la bouche et pendant la période des règles.

Et lorsqu'on lèche le sexe d'une femme qui vient d'être pénétrée ?

Même après un rapport protégé ou sans éjaculation du partenaire, le risque existe car il y a augmentation des sécrétions vaginales liées à la pénétration. S'il y a eu éjaculation du partenaire précédent, il y a contact possible avec son sperme.

Que peut-on proposer lorsqu'on vient d'être pénétré-e et qu'on a envie qu'on nous lèche le sexe et/ou l'anus ?

Là encore, on peut proposer un carré de latex à son ou sa partenaire car le vagin et surtout l'anus peuvent comporter des micro lésions après une pénétration.

Est-on plus exposé aux agents infectieux lorsqu'on lèche ou lorsqu'on se fait lécher le sexe ?

Le risque est faible dans les deux sens pour ce qui concerne le VIH. Par contre, un risque de transmission d'autres MST demeure .

Et lorsqu'on lèche un anus ?

Le risque de contamination par le VIH est également très faible. Cependant en cas de lésions de la bouche et/ou de la région anale, et surtout après une pénétration, le mieux est d'utiliser un carré de latex (ou un préservatif découpé). Lécher un anus présente par contre un risque potentiellement important de transmission d'autres MST, de germes ou de bactéries. Là encore, l'utilisation d'un carré de latex ou l'usage préalable de savon ou de lingettes désinfectantes est fortement conseillé.

Et lorsqu'on lèche plusieurs personnes à la suite ?

La prudence recommande d'utiliser un nouveau carré de latex (ou un préservatif découpé) pour chaque cunnilingus ou analingus afin d'éviter de multiplier les risques de transmission aussi bien pour la personne qui lèche que pour celle qui est léchée. Il peut en effet y avoir passage de sécrétions, chargées de VIH et vecteurs d'autres MST, d'un sexe à l'autre.

Extrait de

<http://www.multisexualites-et-sida.org/prevention/broch.html>



Dessin de Vadot (le Vif/l'Express 29 juin 2001)

Un compagnon parle

Si l'on écoute Monsieur X, il a seulement donné un coup de main à sa compagne prostituée pour qu'elle s'en sorte. Pourtant, au regard des textes de loi, il n'est pas à l'abri de la législation sur le proxénétisme. Sa situation est celle de beaucoup d'hommes qui côtoient des personnes prostituées et qui sont plus ou moins activement impliqués dans leurs activités. La loi étant ambiguë, les situations et les discours le sont aussi. Nous avons longuement parlé avec cette personne qui fréquente l'univers de la prostitution depuis plus de trente ans.

Est-ce que vous tenez des salons ?

Pas moi personnellement: mon amie.

Quelle est votre implication actuelle dans le milieu ?

Et bien mon amie, qui avait été expulsée de la rue Glacière par le Conseil Communal de Seraing, a racheté une maison quelque part dans la région de Charleroi. Là, j'ai cassé la maison et j'ai refait deux salons... propres. Propres et nets avec des toilettes et compagnie. Parce qu'il y a beaucoup de maisons dans la rue qui demanderaient à être rénovées aussi.

Et votre amie, elle travaille dans ces salons ? Elle les gère avec vous ?

Oh, elle gère avec moi et elle y travaille occasionnellement.

Combien de personnes travaillent dans ces deux salons ?

Trois personnes. Deux dans un salon et une seule dans l'autre.

Comment les avez-vous recrutées ?

Ce sont des personnes qu'on nous a envoyées. Des personnes sérieuses.

"On", c'est qui ?

Une fille qui est venue nous parler dans la rue pendant qu'on faisait les travaux. Elle nous a dit: "je connais quelqu'un...". Et elle nous l'a envoyée. On a eu des demandes qu'on a refusées : drogue, tout ça.

On peut dire que vous faites cela de manière familiale ?

Non, j'étais boucher. A 50 ans j'ai arrêté.



Donc vous avez travaillé jusqu'à 50 ans...

Voilà.

... Et puis vous êtes devenu gérant d'un salon.

Non, j'ai juste donné un coup de main pour arranger une maison. Je donne un coup de main à une personne pour qu'elle s'en sorte. Et elle s'en est sortie...

Cette personne, votre amie, vous l'avez rencontrée quand ?

J'étais toujours au métier, j'étais toujours boucher. Je travaillais toujours quinze heures par jour. Et puis j'ai jugé qu'à 50 ans, je pouvais laisser travailler les autres. Si je calcule mon quota, je crois que je les ai faites mes heures...

Pour une pension ?

Je ne l'ai pas encore mais elle viendra peut-être un jour.

Dans quelles conditions avez-vous rencontré votre amie ?

Cette personne est arrivée de France. Elle était obligée de travailler pour manger. Il a fallu qu'elle travaille. Et quand elle est arrivée, monsieur, elle dormait par terre. Si je l'avais connue à l'époque ça n'aurait pas été comme ça. Exploitée par des patronnes de salon. Elle avait un lit pour dormir par terre, elle n'avait pas d'eau, pas de toilettes : il n'y avait rien quand elle est arrivée ici en Belgique. Et elle payait déjà un bon loyer ! Pour ça, je suis révolté ! Que les patronnes gagnent leur vie, c'est normal, mais qu'on exploite les filles : non ! Ou alors qu'on leur

donne quand même le confort. Je vous le dis : aujourd'hui, il existe encore des maisons où il n'y a même pas de toilettes. Je ne sais pas comment on admet ça.

La rencontre avec votre amie, c'était dans son bar ?

C'était dans son bar.

En tant que client ?

En tant que client.

C'est un schéma très classique : le client tombe amoureux d'une fille, l'aide à s'en sortir...

Et si le client n'est pas bien chez lui... Si la femme du client ne sait pas retenir son mari... Ben, le mari cherche et il trouve. S'il est mieux autre part, il s'en va.

C'est assez rare par contre qu'une personne qui se prostitue laisse rentrer un client dans sa vie, non ?

Ca ne s'est pas fait du jour au lendemain, je ne dis pas cela.

Vous étiez un de ses clients réguliers ?

Je venais toutes les semaines. Je n'oubliais pas de venir (rires). Nous nous connaissons depuis une dizaine d'années. Mais je venais déjà dans les bars de Liège il y a plus de trente ans.

C'était la première fois que vous tombiez amoureux d'une personne rencontrée dans un salon ?

C'est peut être l'âge qui m'a dit "Maintenant, tu as voyagé assez, tu te trouves quelqu'un et tu t'accordes bien". Cette personne-là étant seule aussi, c'est peut être cela qui nous a rassemblés. J'ai eu de très bonnes amies ici à Liège qui travaillaient rue du Champion, rue Matrognard, rue Chérayoie. J'ai connu la rue de la Poule, la rue des Brasseurs. J'ai connu un peu tout Liège. J'y ai eu de très bonnes amies que je voyais régulièrement. On allait manger un bout mais ça en restait là... J'étais marié, j'avais une gamine. Je suis toujours resté chez moi pour élever ma gamine et quand elle a eu 30 ans, qu'elle pouvait voler de ses propres ailes, je me suis dit "Maintenant, je peux partir". C'est là que j'ai demandé mon divorce.

Vous cherchiez à rencontrer quelqu'un dans le milieu de la prostitution ?

C'était plutôt de ce côté là puisque je venais voir les filles qui travaillaient. Ce n'était pas mon genre d'aller au bal. Pas mon genre d'aller danser.

Quand vous avez rencontré votre amie, elle était encore exploitée ?

Non. Elle l'avait été quand elle était arrivée, deux trois ans avant notre rencontre. Elle a été exploitée par certaines patronnes. Elle n'est pas restée toujours à la même place. Quand je l'ai connue, elle travaillait pour une personne qui tenait deux ou trois établissements dans sa rue.

C'était une société et cette société s'est mise en liquidation. J'ai proposé au gérant de reprendre ce bar. Pas moi, j'ai simplement fait les papiers pour cette personne que je connaissais. Donc, elle a eu son bar. Et elle était déjà en ordre de lois sociales, de contributions, de mutuelle... Pour ça, elle avait été bien dirigée, bien aiguillée au dé-



part. Il n'y avait rien à dire... Mais c'est l'histoire de l'exploitation qui n'allait pas. Mais elle s'en est tirée. Et puis alors le Conseil Communal de Seraing a fermé tous les salons de la rue. J'ai dit " On ferme. C'est fini, on fait le topo. On regarde encore quelques années... ". Et on a eu l'occasion de racheter une maison dans la région de Charleroi... et c'est ce qu'elle a fait. Maintenant elle me dit : " Si j'avait connu ça [ndlr : c-à-d le travail dans les conditions actuelles] à 25 ans, j'aurais travaillé 15 ans convenablement et puis j'aurais pu être tranquille en regardant bien à mes affaires ". Mais ces filles là sont très rares. Il y en a beaucoup qui gagnent 10.000 francs aujourd'hui et qui en dépensent 12.000 ce soir... qu'on regagnera demain pour vivre. Des personnes qui comptent leurs sous, il n'y en a pas beaucoup dans ce milieu. Ou bien on leur prend leur argent, aussi. Vous savez, ce n'est plus comme avant. Moi j'ai connu le fameux J. qui avait fait de la prison. Il avait trois ou quatre filles, mais ce n'était pas le même travail que maintenant. C'était autre chose. Les filles étaient respectées. Il y avait le café "Chez Marraine" au coin de la rue Matrognard... Maintenant, ça n'existe plus, c'est devenu des salons. Et bien, dès qu'il y avait un problème, la fille téléphonait chez Marraine et le garçon y allait. C'était réglé tout de suite. Il y avait le café Peter Pan : pareil. Un coup de fil là-bas et c'était réglé. Maintenant, c'est une petite mafia.

Votre tout premier contact avec la prostitution, c'était comment ?

C'était un samedi soir. J'avais fini ma semaine à la boucherie, j'étais en route avec ma camionnette et je me suis

Témoignage

dit : " je vais prendre un verre à Liège ". Je suis arrivé ici dans le quartier Souverain-Pont. Il y avait des cafés dansants, des restaurants. J'y ai rencontré des gens de mon patelin dans la rue et je suis resté avec eux. Puis j'ai dormi chez une fille qui m'a laissé dormir dans son salon parce que je n'aurais plus su reprendre le volant. Je me souviens bien. La fille dormait d'un côté et moi j'étais dans un lit sur le coin. Je me souviens que c'est le laveur de vitres qui m'a réveillé le dimanche matin en frappant pour laver la vitrine.

Vous aviez quel âge ?

24, 25 ans. J'avais l'âge (rires)

Vous étiez venu pour rencontrer un personne prostituée ?

Non j'étais venu prendre un verre. Comme il m'arrivait d'aller prendre un verre à Bruxelles ou même à Anvers. J'ai rencontré des gens, j'ai bu avec eux dans un café. Puis deux, puis trois... Et j'ai atterri rue Matrognard. J'ai demandé à une fille si je pouvais rentrer chez elle. Pour parler, parce que je n'étais plus en état... Puis elle m'a proposé de me reposer dans son salon. Et dans ma saoulographie, j'ai dit "oui". J'ai eu la présence d'esprit d'aller à ma camionnette pour reprendre la serviette dans laquelle j'avais la recette de ma semaine. Et quand je suis reparti, ma serviette était comme quand j'étais rentré. J'étais peut-être bien tombé mais je me suis dit " il y a encore des gens honnêtes ".

Donc votre premier contact avec une personne prostituées, ça a été de dormir dans son salon et c'est tout ?

Oui.

Et vous avez payé ?

Je pense que oui. A l'époque, Mmmh... Oui, oui. Même si elle ne me l'avait pas demandé, j'aurais quand même payé. C'est la moindre des politesses. La fille n'était pas là pour mes beaux yeux. Et je suis revenu voir cette personne là. Plusieurs fois.

Moins saoul ?

En client. Moins saoul (rires)

L'ambiance à l'époque, c'était comment ?

Il n'y avait pas de préservatif. Moi j'ai connu l'époque où aucune fille ne parlait de préservatifs. C'est venu après. Il y avait des distributeurs de préservatifs partout quand j'ai fait mon service militaire en Allemagne. Mais ici, on ne parlait pas de ça, ce n'était pas encore sur le marché. Seulement, les filles étaient contrôlées. Toutes les X semaines, les filles devaient passer chez le médecin ou chez l'infirmière... ce qui n'existe plus maintenant. On ne parlait pas non plus de drogue comme maintenant.

Combien coûtait une passe à l'époque ?

500 ou 1000 francs... A peu près comme maintenant.

1.000 francs valaient tout de même beaucoup plus que maintenant...

Oui, effectivement. Je ne sais plus... Je ne saurais plus le dire...

Et après cette première nuit en "soulographe " plutôt qu'en client...

J'ai toujours respecté ces filles là. Vous savez ce sont des filles qui vous donneront leur tartine si vous la leur demandez... Même si elles n'en ont qu'une. C'est vrai pour les 3/4 d'entre elles. Si j'avais pu, si j'avais eu de l'influence, j'aurais toujours défendu ces filles-là. Sans parler d'argent, hein ! Sans profit.

Vous êtes revenu rapidement ?

Oui, régulièrement. A Liège, à Bruxelles ou à Anvers... Comme ça tombait. Je sortais après ma semaine.

Vous cherchiez déjà à rencontrer quelqu'un ?

Je fréquentais beaucoup comme client et puis j'ai eu des amies mais ça se limitait à aller manger un bout. Je n'ai jamais cherché à m'approprier une maîtresse attirée.

C'est un milieu qui vous fascine ?

Ces filles là m'ont peut-être fasciné... Parce que... Faut le faire, quand même ! Se farcir les clients... J'irais encore pour donner un coup de main à ces filles là. Il faudrait me battre pour que je renonce. Et à l'époque, quand j'avais 25 ans, si j'avais su... J'aurais géré ma vie autrement. Au lieu d'investir dans deux bâtiments pour en faire des appartements comme je l'ai fait, j'aurais acheté des salons, que j'aurais bien arrangés et que j'aurais loués à ces personnes là. Comme je le dis toujours : à recommencer, au lieu de faire quinze heures à la boucherie et d'investir dans des baraques, j'aurais remonté des maisons et j'aurais fait quelque chose de bien pour ces filles là. Mais bon, on ne peut pas recommencer sa vie. Les années sont passées.

Ce n'est pas ambigu ce mélange entre respect d'un côté et location de salons de l'autre ?

En restant correct dans les loyers, hein ! Pas question d'exploiter, j'ai dit. Aider en restant correct dans les loyers.

Vous comprenez pourquoi je pose la question...

Oui, je vois bien, vous pensez au mec qui se battra pour les filles pour après mettre la main dessus. Non, comme je dis toujours, ces filles là devraient être décorées. C'est pas les grosses légumes à Bruxelles qu'il faut décorer, c'est elles. La fille de 25 ans qui veut gérer son argent convenablement – ne parlons pas du cas où il y a quelqu'un derrière qui ramasse tout –, si elle le fait 10 ans, à 35-40 ans elle peut dire "au revoir" à tout le monde et vivre au soleil, bien vivre : avoir à manger tous les jours... Mais il faut le faire, c'est pas évident.



A votre avis, pourquoi y a-t-il si peu de personnes qui ont ce réflexe de gestion ?

Souvent, il y a quelqu'un derrière. Des petits mectons. Elles ramassent un coup de pied au cul quand elles rentrent : "Donne-moi ce que tu as gagné... Tu gagneras un peu plus demain... Et la fille se trouve Gros-Jean comme devant... Rien dans les poches, rien dans les mains. Et parfois, même pas de préservatif ou de Scottex pour travailler.

Aux yeux de la lois, vous pourriez être considéré comme proxénète. Qu'est ce que vous répondez ?

Ben, je ne suis pas proxénète. J'ai des biens derrière moi. J'ai des biens propres : un immeuble à appartements et une maison à la campagne. Avec deux ou trois hectares de terrain, des chevaux. Donc, j'ai des revenus propres. Je ne vois pas en quoi je pourrais être taxé de proxénète. Je donne un coup de main.

Et votre amie, elle est gérante des deux salons de manière officielle ?

Oui, elle est indépendante. C'est une personne des Classes Moyenne qui l'avait conseillée. Cette personne était un client à l'époque et il a expliqué à mon amie ce qu'il fallait faire pour s'inscrire.

Donc, votre amie ayant deux salons, dans au moins un des salons, elle touche de l'argent de la prostitution d'autrui, ce qui est la définition du proxénétisme en Belgique.

Oui.

Est-ce que vous ou elle avez le sentiment de faire quelque chose d'immoral ou d'illégal ?

Non. Parce que vous verriez comment j'ai arrangé les maisons. Vous pouvez venir voir. Tout qui rentre dit : "Que c'est propre, que c'est beau...". J'ai carrelé tout. Même les murs. Je n'ai pas fait de salle de bain mais il y a bidet, WC, lavabo... Ce qui est sûr c'est que je ne le ferai plus pendant 10 ans encore. Il me reste à remettre le garage en ordre et, d'ici quelques années, au revoir ! On arrête et on va voir s'il y a un peu de soleil pour nous quelque part.

Vous comptez revendre ?

Tout. De mon côté comme du sien...

En toute indiscretion, ce petit patrimoine s'élève à combien ?

Ca peut se revendre, mais il faut un amateur pour tenir ces maisons là. Il y a des maisons qui restent à vendre pendant des années sans trouver preneur. Si on ferme la rue demain, que vaudront encore ces maisons telles que je les ai arrangées ? Le prix d'une petite maison d'ouvrier : 7 ou 800.000 francs là où elles sont placées.

Votre ex-épouse est au courant de votre vie actuelle ?

Oui

Et à l'époque, elle savait ce que vous faisiez quand vous sortiez ?

C'est-à-dire que moi, monsieur, j'avais une épouse très bien : propre, gentille. Rien à dire. Mais... pas toucher ! Jusqu'à ce qu'elle soit enceinte de ma gamine, ça allait. Ca a donc bien été pendant quelques années. Et quand elle a accouché, il ne fallait plus lui parler de "ça". Je lui donnais de quoi payer le loyer, je lui donnais sa semaine pour manger et pour entretenir le ménage. Je lui aurais donné 50 ou 100.000 francs par semaine, ça aurait été pareil : au bout de la semaine, il n'y avait plus rien. Donc le vendredi, je lui donnais sa semaine, j'ajoutais quelques billets de 1000 francs pour qu'elle s'achète une robe et moi j'allais jouer ma partie de carte, j'allais boire mon verre après ma semaine de travail. Et c'est comme cela que c'est venu.

Elle était donc au courant ?

Ah, ben oui. Quand je délogeais le vendredi jusqu'au dimanche matin... Je devais bien dormir quelque part...

Votre fille est également au courant de cela et de la situation actuelle ?

Oui, bien sûr.

Cela n'a jamais créé de conflits ?

Ben, c'est-à-dire que je ne vois plus ma fille. Ni mon ex-épouse. Enfin, elle, je la vois encore au tribunal parce que je payais une pension alimentaire très élevée : 43.000 francs par mois. C'est pour cela que j'ai décidé d'arrêter de travailler. Maintenant c'est revenu à 30.000 francs parce que mon ex-épouse a hérité d'un vingtaine de millions de francs. Je croyais qu'à cause de cela, la pension allait redescendre un peu plus, mais le juge de paix a décidé que ce serait 30.000.

Mais officiellement, vous n'avez plus de revenus...

Si j'ai mes appartements. J'ai passé des nuits à les louer. Et puis j'ai arrêté de travailler aussi à cause de ma jambe et de mon bras. Je touche la mutuelle puisque j'ai toujours cotisé. Depuis l'âge de 14 ans, je travaille. J'ai une mutuelle qui me payait 38.000 franc d'invalidité par mois. Mais je n'ai jamais vu la couleur de cet argent puisqu'il fallait que j'en donne 43.000 à mon ex-épouse. Je devais même faire le complément avec l'argent de mes loyers.

Vous et votre amie avez planifié votre sortie ?

On se donne encore deux ans. On essaye de vendre tout et on part au soleil, loin.

Vous savez déjà où ?

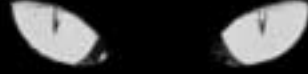
Tahiti.

*Propos recueillis
par Q.D.*



Pub

FORESEE LINE



PRÉSERVATIFS
LUBRIFIANTS
TAMPONS



vos commandes au:

0475-86.86.35

Trois propositions de loi pour changer la prostitution

Après un demi-siècle d'immobilisme, la législation en matière de prostitution risque bien de changer prochainement : en cette fin d'année 2001, trois propositions ont vu le jour. A l'heure actuelle, rien n'a encore été voté, mais il est important de comprendre l'enjeu de chacune des propositions pour savoir quel camp choisir lorsque les débats commenceront. Nous vous proposons ici les textes qui seront soumis au vote ainsi que quelques commentaires explicatifs.

1. LE CLIENT EN PRISON PROPOSITION D'ANNE-MARIE LIZIN (PS) ET DE NATHALIE DE T'SERCLAES (MCC)

a. La proposition de loi :

ARTICLE 1 : La présente proposition de loi règle une matière visée par l'article 78 de la Constitution.

ARTICLE 2 : Un article 380 ter du Code pénal est rétabli dans la rédaction suivante :

"Quiconque aura obtenu des relations sexuelles en échange d'un paiement sera puni pour "achat de services sexuels" à une amende ou à un emprisonnement de 6 mois au plus".

b. Références techniques :

Article 1 : l'article 78 de la Constitution définit les conditions à remplir pour qu'un projet de loi voté par la Chambre puisse être examiné et éventuellement amendé ou adopté par le Sénat.

Article 2 : l'article 380ter du Code pénal définit les peines encourues par les personnes qui diffusent de la publicité pour des offres à caractère sexuel impliquant des mineurs. L'article 2 du projet Lizin-T'Serclaes lui serait donc ajouté en cas de vote favorable.

c. Commentaires de Marie pour le collectif Carrée de Dames :

Vous êtes sans doute tous et toutes au courant du projet de loi vi-

sant la pénalisation du client. Pénaliser le client revient à nous empêcher de travailler et donc d'avoir des rentrées financières nous permettant de subvenir à nos besoins quotidiens. Le travail devenant déjà de plus en plus difficile (augmentation des loyers, peur des clients vis à vis des agressions, clientèle plus rare ; développement de nouvelles technologies comme internet et les gsm, augmentation des privés, etc.) ne serait-ce pas une manière déguisée d'essayer de faire disparaître la prostitution visible ?

On fait trop souvent l'amalgame entre prostitution libre et traite des êtres humains, ce qui rend la lutte contre ce dernier phénomène d'autant plus difficile et empêche la première de revendiquer des conditions de travail décentes.

Si les deux réalités étaient bien distinctes dans la tête des politiques, ceux-ci pourraient concentrer leurs énergies et moyens financiers à la lutte contre le fléau que représente la traite des êtres humains.

De plus, ce projet de loi qui retire le pain de la bouche à des centaines, voire des milliers de femmes et d'hommes, ne propose aucune solution de reclassement ou de compensation financière permettant de subvenir aux besoins quotidiens. Nous avons d'ailleurs envoyé un E-mail dans ce sens à Madame de T'Serclaes

qui n'a jamais daigné nous répondre.

Cette loi est calquée sur le modèle suédois qui à déjà montré ses limites, à savoir un déplacement vers les pays limitrophes des personnes prostituées ainsi qu'un renforcement de la clandestinité, ce qui limite fortement l'accès à des soins et infos concernant la santé sans oublier une augmentation des violences à l'encontre des femmes à cause d'une diminution de la présence policière.

Cette proposition de loi a été faite comme à l'accoutumée sans aucune concertation avec les personnes concernées, les travailleurs sociaux, ni la police.

Conscients que les réunions ne sont pas toujours des choses amusantes, nous rappelons cependant que c'est aujourd'hui que la solidarité prend toute sa raison d'être, afin de faire entendre notre voix et défendre nos intérêts lors des débats qui auront lieu prochainement au Sénat. Et si les politiques refusent de nous entendre, il sera toujours temps d'envisager des actions médiatiques.

Plus nous serons nombreux et nombreuses et plus nous aurons de poids.

Toutes les propositions sont les bienvenues, nous vous invitons à les faire connaître auprès du collectif Carrée de Dames au 0479 / 44 96 56 (Marie) ou par écrit au 116, rue des plantes 1030 BXL



d. Commentaires d'Espace P...

Nous partageons complètement l'analyse du Collectif Carrée de Dames. Nous avons eu l'occasion de participer à un débat sur cette proposition avec une représentante mandatée par Anne-Marie Lizin et voici l'état de nos réflexions à l'issue de cette rencontre :

- Nous avons le sentiment que cette proposition est un "coup médiatique" pour provoquer un débat sur le statut de la femme en Belgique. En effet, les "développements" rédigés en annexe du projet ne s'intéressent que très accessoirement aux personnes qui se prostituent. L'essentiel des réflexions se concentre sur le statut de la femme

dans la société. La prostitution, même libre, n'est envisagée que comme une des multiples "violations flagrantes contre l'intégrité de la femme" ;

- Ce projet prend les personnes qui se prostituent en otage : qu'elles le veuillent ou pas, elles sont considérées comme des victimes. Le message qui découle de ce texte est très vicieux : vous pouvez vous prostituer, mais on va traquer vos clients... A quoi cela rime-t-il ? L'acte de se prostituer n'est pas un caprice, c'est une activité que l'on exerce pour vivre !

- Ce projet envisage une prostitution exercée seulement par des femmes et une clientèle uniquement masculine... Il faudrait que les

auteurs s'informent un peu plus : de nos jours, des hommes se prostituent et des femmes louent des services sexuels !

-Lorsque nous avons demandé à la représentante d'Anne-Marie Lizin pourquoi elle n'essayait pas d'interdire carrément la prostitution afin que le message soit clair, celle-ci nous a répété quelques arguments sans lien avec la question.

-Lorsqu'un des participants lui a demandé si le but de cette proposition était vraiment d'envoyer les clients en prison, celle-ci a répondu par l'affirmative en précisant que cela ne serait possible que lorsque la société aura vraiment changé d'attitude envers les femmes, c-à-d d'ici 30, 40 ou 50 ans...

2. LE LIBÉRALISME CONTRE LA MARGINALISATION SOCIALE PROPOSITION DE PHILIPPE MONFILS (PRL)

a. La proposition de loi :

ARTICLE 1 : La présente proposition de loi règle une matière visée par l'article 78 de la Constitution.

ARTICLE 2 : Au 1° du § 1er de l'article 380bis du Code pénal, le mot "embauché" est supprimé.

ARTICLE 3 : Le 2° du même article du même Code est abrogé.

ARTICLE 4 : Le §2 et le §3 alinéa 1 de l'article 380 quinquies du même Code sont abrogés.

b. Références techniques :

Article 1 : voir la référence de l'article 1 de la loi Lizin-T'Serclaes.

Article 2 : l'article 380bis définit les amendes et peines de prisons pour "quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui, aura embauché, en-

traîné, détourné ou retenu, en vue de la débauche ou de la prostitution, même de son consentement, une personne majeure".

L'article 2 de la proposition Monfils retirerait donc le mot "embauché" de cette définition actuelle du proxénétisme.

Article 3 : Le 2° de l'article 380bis inclut dans la définition actuelle des personnes condamnables : "quiconque aura tenu une maison de débauche ou de prostitution". L'article 3 du projet Monfils propose de supprimer ce point n°2, donc d'autoriser la tenue de maison de prostitution.

Article 4 : Le §2 et le §3 alinéa 1 de l'article 380 quinquies que le projet Monfils envisage de supprimer sont : "§2 Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cent francs à mille francs, quiconque, quel qu'en soit le moyen, fait ou fait faire, publie, distribue ou diffuse de la publicité, de façon direc-

te ou indirecte, même en en dissimulant la nature sous des artifices de langage, pour une offre de services à caractère sexuel, lorsque ces services sont fournis par un moyen de télécommunication.

§ 3. Dans les cas qui ne sont pas visés aux §§ 1er et 2, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cent francs à mille francs, quiconque aura, par un moyen quelconque de publicité, même en dissimulant la nature de son offre ou de sa demande sous des artifices de langage, fait connaître qu'il se livre à la prostitution, qu'il facilite la prostitution d'autrui ou qu'il désire entrer en relation avec une personne se livrant à la débauche."

L'article 4 de la proposition Monfils ouvre donc la possibilité aux personnes prostituées ainsi qu'aux tenants de maisons de prostitution de faire de la publicité pour leurs activités.



c. Commentaires d'Espace P...

Philippe Monfils a intitulé son projet de loi : "Proposition de loi visant à lutter contre la marginalisation sociale des personnes prostituées".

Le constat à l'origine de ce projet est richement argumenté dans ses développements. Ainsi, l'auteur envisage la situation actuelle qui permet de fait à un patron ou à une patronne d'user d'artifice pour embaucher des personnes prostituées (contrat de serveuse, par exemple ou absence de contrat pure et simple). Ces artifices suppriment l'accès des personnes qui se prostituent aux avantages sociaux du statut d'employé (congé de maladie, indemnités de licenciement, pécule de vacances, etc.), ce qui engendre un phénomène de marginalisation sociale.

Nous devons souligner l'absence de jugement moral et le sens pragmatique de cette proposition. Ainsi l'on peut lire dans les développements : "Le seul aspect du phénomène que la législation peut objectivement cerner est évidemment la violence et son triste cortège (contraintes, menaces, abus d'une situation vulnérable...).

Pour réprimer cette violence, l'arsenal législatif existe, on l'a rappelé et il n'y a pas lieu de légiférer davantage. Mais c'est l'action sur le terrain et dans les prétoires qu'il faudrait évidemment renforcer. Pour 3 proxénètes albanais extrêmement violents qui ont été condamnés le 10 septembre 2001 à de lourdes peines, combien de souteneurs de ce type sont encore en liberté... ?".

Et de poursuivre : "la présente proposition de loi a donc pour objectif de supprimer les entraves à la reconnaissance de la personne prostituée comme indépendante ou salariée.

Il s'agit de lui permettre d'accéder aux droits de n'importe quel travailleur. Par contre, il ne s'agit pas d'octroyer à la personne prostituée un statut spécial.

Si un "employeur" n'assume pas ses obligations sociales, la justice peut être saisie comme à propos de n'importe quel contrat dans un autre secteur.

Si des accords particuliers ou secrets existent, il peut aussi y en avoir dans d'autres secteurs. Ils peuvent être découverts, dénoncés et s'il y a infraction, punis.

Enfin, le régime fiscal ne différera en rien de celui appliqué aux autres contribuables"

Une telle législation permettrait certainement d'y voir plus clair et d'offrir une couverture sociale plus adéquate à un certain nombre de prostituées. En ce sens, Espace P... soutient certains aspects de cette proposition.

Mais en refusant de reconnaître un statut spécial aux personnes prostituées, aménagé en fonction des particularités du métier, nous pensons que l'auteur risque de laisser la porte ouverte à de nombreuses autres situations.

A Espace P..., nous pensons que les conditions de travail offertes par les employeurs doivent faire l'objet d'une réglementation et d'un contrôle rigoureux. Nous déplorons également l'absence de prise en compte des spécificités de la prostitution du point de vue sanitaire : les personnes qui se prostituent doivent pouvoir bénéficier d'informations et d'aides adaptées aux risques médicaux et aux éventuelles complications psychologiques engendrés par leur activité.

3. LA PROSTITUTION ORGANISÉE PROPOSITION DE MERYEM KAÇAR ET FRANS LOZIE (AGALEV)

a. La proposition de loi :

ARTICLE 1 : La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.

ARTICLE 2 : Par prostitution, il y a lieu d'entendre : l'accomplissement pour des tiers, contre rémunération, de prestations à caractère sexuel dont les conditions et les modalités ont fait l'objet d'un accord entre parties.

ARTICLE 3 : L'engagement de personnes en vue de la prostitution n'est autorisé que si l'employeur est titulaire de l'agrément requis pour l'exercice de la profession d'exploitant de maison de prostitution. Cet agrément est délivré, aux conditions fixées par le Roi, par le ministre qui a le Travail dans ses attributions. Ces conditions ont trait à la liberté, à la sécurité, à la santé et à la prévention ou à la limitation des nuisances. L'exploitant d'une maison de prostitution,

qui est titulaire de l'agrément visé au présent article, peut également conclure un contrat avec des personnes qui exercent la profession de prostituée en qualité de travailleuses indépendantes, en vue de mettre l'infrastructure nécessaire à leur disposition.

ARTICLE 4 : L'engagement d'une personne en vue de la prostitution n'est autorisé que sur la base d'un contrat de travail type dont la forme

Dossier Spécial Législation

est fixée par le Roi.

ARTICLE 5 : L'exploitant d'une maison de prostitution qui engage une personne sans respecter les conditions prévues à l'article 4 perd l'agrément prévu à l'article 3.

ARTICLE 6 : Le Roi fixe les modalités et les conditions auxquelles la publicité pour la prostitution et les maisons de prostitution, de quelque nature que ce soit, est autorisée.

ARTICLE 7 : L'article 380bis du Code pénal est remplacé par la disposition suivante :

"Art. 380bis. Sera puni d'un emprisonnement de 1 an à 5 ans et d'une amende de 100 francs à 5 000 francs :

1° Quiconque aura embauché, entraîné ou détourné une personne majeure en vue de la prostitution sauf si l'embauchage a eu lieu dans le respect des modalités et des conditions prévues par la loi du ... organisant la prostitution.

2° Quiconque aura tenu une maison de prostitution sans être titulaire de l'agrément prévu à l'article 3 de la loi du ... organisant la prostitution.

3° Quiconque, dans le but de réaliser un profit anormalement élevé, aura exploité la prostitution d'autrui en louant des chambres ou aura vendu, loué ou mis à disposition tout autre local en vue de la prostitution ou quiconque aura réalisé un profit anormalement élevé en exploitant, de toute autre manière, la prostitution d'autrui.

La tentative de commettre les infractions visées aux 1°, 2° et 3° sera punie d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 36 francs à 3 000 francs."

ARTICLE 8 : L'article 380quater du même Code est remplacé par la disposition suivante :

"Art. 380quater. Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 francs à 1 000 francs, quiconque, dans un lieu public, aura par paroles, gestes ou

signes provoqué un mineur à la prostitution.

Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 francs à 1 000 francs, quiconque aura, par un moyen quelconque de publicité, fait connaître qu'il se livre à la prostitution, qu'il facilite la prostitution d'autrui ou qu'il désire entrer en relations avec une personne qui se livre à la prostitution à titre professionnel, hormis les cas où il l'aura fait dans le respect des modalités et des conditions prévues par la loi du ... organisant la prostitution.

Si les faits concernent la personne d'un mineur, l'infraction sera punie, dans tous les cas, d'un emprisonnement de 1 an à 5 ans et d'une amende de 100 francs à 5 000 francs "

ARTICLE 9 : La loi du 6 mai 1965 portant approbation de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, et le Protocole de clôture, signés à New York le 21 mars 1950, est modifiée comme suit :

"Article unique : La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui et le Protocole de clôture, signés à New York le 21 mars 1950, sortiront leur plein et entier effet à l'exception des articles 1er et 2, auxquels il peut être dérogé dans la mesure où cette dérogation vise l'amélioration des conditions de vie et la protection des personnes qui exercent la profession de prostituée."

b. Références techniques :

Il y a peu de références techniques à apporter pour comprendre cette proposition dans la mesure où elle s'écarte très fort de la logique des textes actuels.

Quelques précisions cependant :

Article 1 : voir l'explication de l'article 1 de la loi Lizin-T'Serclaes.

Articles 3, 4 et 6 : ce n'est évidemment pas du Roi lui-même qu'il s'agit. Ces décisions sont du ressort du Gouvernement qui promulgue des

arrêtés royaux.

Article 7 : Concernant l'article 380bis du Code pénal, voir la référence de l'article 2 de la proposition Monfils

Article 8 : L'article 380quater actuel du Code Pénal est le suivant : "Sera puni d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de vingt-six francs à cinq cents francs, quiconque, dans un lieu public aura par paroles, gestes ou signes provoqué une personne à la débauche. La peine sera élevée au double si le délit a été commis envers un mineur."

Article 9 : la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui est l'âme autour de laquelle la législation actuelle en matière de prostitution fut construite. Elle pénalise notamment toute forme d'embauche de personne prostituée et empêche les pouvoirs publics de prendre des décisions permettant d'organiser et de réglementer positivement la prostitution.

c. Commentaires d'Espace P... :

Cette proposition de loi, déjà déposée (et refusée) au Sénat par Vera Dua en 1998, prend une option très pragmatique pour régler les problèmes rencontrés par les personnes qui se prostituent et pour organiser l'exercice de la prostitution dans un cadre clair et sécuritaire. Les développements qui accompagnent le texte témoignent d'un véritable souci d'optimiser la situation professionnelle des personnes qui se prostituent librement sans pour autant créer un statut qui ferait une promotion non souhaitable du métier.

Une législation similaire a déjà été mise en place en Hollande il y a environ un an et a suscité de nombreuses polémiques en sens divers. Certains la trouvent trop laxiste parce qu'elle officialise le proxénétisme. De nombreuses personnes qui se prostituent la critiquent également parce que leur nouveau statut ne leur permet pas d'exercer aussi anonymement



ment qu'elles le souhaitent... Nous pensons que cette expérience est trop récente pour que l'on puisse en tirer des conclusions valables : les mentalités du milieu n'ont pas encore eu le temps de s'adapter à la nouvelle logique.

Quoi qu'il en soit, il est évident que

ce projet de loi ne mettra pas fin à tous les abus du jour au lendemain et il y a fort à parier que de nombreuses situations d'exploitation ou d'exercice clandestin de la prostitution subsisteront. Toutefois, la politique du franc-jeu permettrait d'établir plus clairement la différence

entre ce que la société accepte vraiment dans la prostitution et ce qui lui paraît condamnable...

Enfin, le rejet de la Convention de New-York nous semble être la seule porte d'accès à une vision moderne de la prostitution.

Quentin Deltour

Les pudibonderies du Petit Larousse 1906

I l y a moins d'un siècle, le *Petit Larousse*, n'était pas seulement une référence orthographique et sémantique de la langue française mais un gardien de la bonne moralité censurant, en cas de besoin, certaines réalités du parler populaire. Ainsi, adieu **CLITORIS**, **COÏT**, **CONTRACEPTION**, **FELLATION**, **GYNÉCOLOGUE**, **HOMOSEXUALITÉ**, **HOMOSEXUEL**, **ORGASME**, **PÉDÉRASTE**, **PÉNIS**, **PHALLUS**, **PRÉPUCE**, **PUCELAGE**, **TESTICULE**, **VULVE**, etc. Tous ces termes et leurs nombreux équivalents argotiques ou populaires étaient délibérément ignorés.

Si quelques mots à connotation sexuelle ont toutefois pu passer à travers les mailles de la censure, ce fut au prix de détournements de sens, de tournures alambiquées ou de formules moralisatrices. Même au repos, simplement listés dans un dictionnaire, les mots semblent donc suspectés de détenir un pouvoir de déstabilisation.

ADULTÈRE adj. et n. Qui viole la foi conjugale : un adultère. Une femme adultère. N.m. Violation de la foi conjugale.

AMANT, E n. Personne qui a de l'amour pour une personne d'un autre sexe. Qui est passionné pour

une chose : amant de la gloire, de la liberté.

BAISEUR n.m. Personne qui a la manie de donner des baisers.

DEMI-MONDE n.m. Monde des femmes déclassées et de mœurs équivoques.

DONZELLE n.f. Fille, femme d'un état médiocre, et de mœurs suspectes.

EFFÉMINER v.t. Amollir, rendre faible comme une femme.

ÉJACULER v.t. Darder, lancer avec force hors de soi.

ÉRECTION n.f. Action d'élever, de construire : l'érection d'une statue, d'un monument. Institution, établissement : l'érection d'un tribunal. Etat de tension de certains tissus.

ÉROTISME n.m. Méd. Amour maldif.

ÉROTOMANIE n.f. Affection cérébrale caractérisée par un amour excessif.

FLIRTER v.i. Avoir un manège de coquetterie avec une femme.

LASCIF, IVE adj. Fort enclin à la luxure. Qui y excite : tableau lascif.

LESBIEN, ENNE adj. et n. De Lesbos.

PRÉSERVATIF, IVE adj. Qui a la vertu de préserver. N.m. Ce qui préserve : la sobriété est le meilleur préservatif contre les maladies.

PROSTITUTION n.f. Usage dégradant, infâme qu'on fait d'une chose.



PROXÉNÈTE n. Personne qui fait le honteux métier d'entremetteur.

SALOPE n.f. Pop. Femme très malpropre.

SÉDUCTEUR, TRICE n. Qui séduit, fait tomber en faute. Adj. Qui fait tomber en erreur ou en faute : discours séducteur. L'esprit séducteur, le démon.

SÉDUIRE v.t. Faire tomber en erreur ou en faute par ses insinuations, ses exemples. Suborner, corrompre : séduire des témoins. Plaire par quelque attrait : ses manières m'ont séduit.

SOUTENEUR n.m. Celui qui soutient : les souteneurs d'un système.

VERGE n.m. Petite baguette longue et flexible.

VIERGE n.f. Fille qui a vécu dans une continence parfaite. (...)

QD



Les métiers du sexe à Valence

Comme dans beaucoup de pays, les personnes migrantes qui viennent se prostituer en Espagne sont de toutes classes, couleurs, ethnies, nationalités et de tous âges. Il y a des hommes, des femmes et des transsexuel(l)es. Ces personnes arrivent par d'innombrables chemins - seules, avec des amis, en couple, ou en groupes accompagnés. Certains ont de l'argent, d'autres arrivent endettés. Leurs documents d'identité sont parfois faux mais il arrive que des personnes rentrent avec un simple visa touristique. La plupart des migrant(e)s disent avoir préparé leur voyage pendant longtemps mais certaines sont venues simplement parce qu'elles en avaient eu l'opportunité. Si une minorité exerçait déjà la prostitution dans leur pays, la majorité savait que leur futur travail serait dans le domaine de la prostitution ou aurait un caractère sexuel.

En Espagne comme dans le reste de l'Europe, l'industrie du sexe est très développée. On trouve des bordels, des maisons de rendez-vous, des clubs échangistes, certains bars, brasseries, cabarets ou salons de cocktail, des lignes téléphoniques érotiques, du sexe virtuel par internet, des sex-shops avec cabines privées, beaucoup de maisons de massage, de relaxation ou de "développement du bien-être physique", des saunas, des services d'escorte (call-girls), des agences matrimoniales louches, des hôtels de passe, des pensions ou appartements spécialisés, des annonces commerciales et semi-commerciales dans les revues et les toutes-boîtes, des magasins de location de vidéo X, des cinémas et des revues pornos, des restaurants érotiques, des services de domination-soumission et des

prostituées qui racolent dans la rue. Les possibilités d'obtenir une expérience sexuelle ou sensuelle contre rétribution prolifèrent de manière exponentielle. En somme, le marché du sexe ne se cantonne plus à la seule prostitution mais s'étend à un ensemble de nouvelles professions à caractère sexuel.



A Valencia où j'habite, le marché du sexe se présente d'une tout autre manière qu'en Belgique. Ici, l'exercice de la prostitution est limité à la zone du port maritime, au quartier chinois et aux bars échangistes.

A la suite d'opérations de la police municipale, on a assisté à un déplacement forcé des prostituées du quartier Vulluters (quartier chinois historique) planifié dans un programme de restauration et de spéculation immobilières.

Le problème des quartiers comme

celui-ci est que la prostitution de rue s'y est renforcée à cause de groupes mafieux et autres réseaux qui "placent" des filles exploitées, très souvent nigériennes. L'augmentation du nombre de femmes qui racolent en rue a provoqué la mobilisation des associations de quartier, qui sont parfois devenues des persécuteurs de prostituées, les obligeant à se déplacer alors que l'administration échouait à cette tâche.

La mobilisation des associations de quartier fut, à un moment, telle que les autorités décidèrent enfin de négocier : Mairie, Conseil du Bien-Etre Social et délégation du Gouvernement installèrent un chapiteau dans l'Avenue du Port - comme s'il s'agissait d'un cirque ! - pour rencontrer les personnes prostituées. Histoire de montrer aux médias que l'on fait quelque chose. En un clin d'œil, le chapiteau s'est volatilisé et l'on n'a plus entendu parler les autorités à ce sujet.

A l'heure actuelle, les mobilisations de voisinages contre les prostituées continuent, bien que moins agressives. Et les associations sans but lucratif continuent de faire leur travail comme elles peuvent... Cependant, la Mairie étudie la possibilité de signer un accord de collaboration avec l'association Caritas Catholica pour mener un projet pilote.

Outre Caritas Catholica, les associations qui travaillent avec les prostituées de Valencia sont :

-Médecins du Monde " qui mène un programme de réduction des maladies sexuellement transmissibles en distribuant depuis leur dispensaire fixe ou en camionnette des préservatifs et des seringues et en proposant des bilans de santé.

-Villa Teresita, association religieu-



se installée dans le quartier Vulluters qui travaille avec les prostituées dans un appartement et dans un dispensaire.

Comme on le voit, il n'y a pas beaucoup d'associations d'aide aux prostituées si l'on pense au nombre de personnes qui exercent cette activité. D'un côté, les associations religieuses militent pour l'abolition de la prostitution et de l'autre les associations médico-sociales s'occupent en première ligne des personnes qui se prostituent pour entretenir leur toxicomanie. Il manque donc des lieux pour les personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe et qui désirent simple-

ment être écoutées ou informées sur des questions pratiques.

Je ne suis pas une experte en la matière, mais depuis que j'ai effectué mon stage à Espace P... et que j'ai vu comment l'on y travaille, je me pose une question : pourquoi n'y a-t-il pas de centre équivalent à Valencia ? Les prostituées d'ici n'auraient-elles pas le droit d'être entendues, écoutées, soutenues ? N'ont elles que le droit d'être vaccinées ou approvisionnées en seringues propres ? Faut-il que, pour obtenir les mêmes droits que les autres citoyens, elles doivent abandonner l'exercice de la prostitution. La vérité est qu'il est triste de consta-

ter que dans la ville où l'on habite, il n'y a pas de moyens suffisants pour aider les personnes défavorisées et que l'on ne fait rien pour les obtenir. Les autorités se contentent de réprimer les phénomènes indésirables, aggravant chaque fois le problème.

Je suis persuadée que si les personnes qui travaillent dans les nombreux métiers du sexe obtenaient des droits et un statut adaptés à leur travail, la prostitution de rue massive disparaîtrait en totalité ou en partie. Mais comme je l'ai précisé plus haut, ceci n'est que l'opinion d'une étudiante en Sciences Sociales.

Blanca Marco Sanchez

Espace P... arrive sur le web !

Interactivité
Infos
Contacts
Documentation

www.espacep.be.tf

Du racolage le long de
l'autoroute de l'information ?
Venez contrôler...



Information for migrant prostitutes...



Augusta fait ses valises en se préparant à rentrer chez elle enfin.

-Bon, Sabina et Youna, finalement je rentre à la maison...

je suis contente de moi parce que j'ai gagné mon argent sans exploiter d'autres femmes. Je suis en bonne santé parce que j'ai toujours fait attention à utiliser un préservatif et à aller régulièrement faire un contrôle médical. J'ai construit une maison, ouvert une magasin et j'ai aussi épargné de l'argent.

-Quand je rentrerai, j'épouserai mon petit ami et j'aurai des enfants.

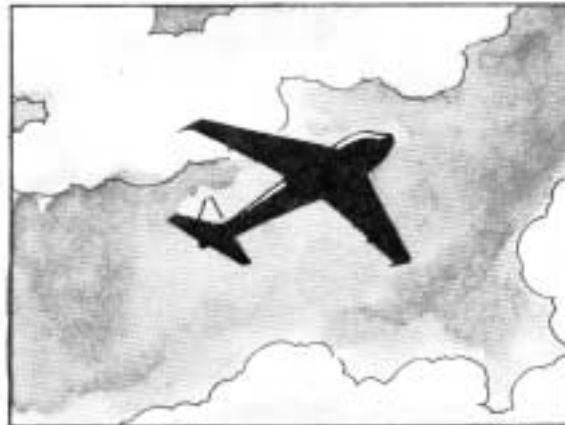
-Tu as été très sage de te protéger comme ça. Je viens juste d'entendre que ma patronne...



...qui est retournée il y a trois mois, est maintenant très malade. Elle a dépensé beaucoup d'argent en allant d'un docteur local à l'autre. Je sais qu'elle a le sida.

-Cela se peut car quand elle était ici, elle n'utilisait pas de préservatif. On dit qu'elle est maintenant très laide et sérieusement malade et personne ne va plus la voir.

-Moi aussi je ferai très attention comme toi, Augusta et j'utiliserai des préservatifs pour me protéger. J'irai aussi régulièrement faire un contrôle médical parce que je veux rentrer un jour pour profiter de mon argent et de ma vie. Merci Augusta pour tous les bons conseils que tu m'as donnés.



THE END

-Merci pour tout Augusta

-Bonne chance

Cartoon : Davide Toffolo.



...et exercice d'anglais pour les autres

What happens during a VD examination?

- The Physical Examination** During the physical examination the following things usually happen:
- The doctor will use an instrument called a speculum to examine the inside of your vagina and cervix.
 - The doctor will wipe a cotton-tipped stick along the inside of your vagina or cervix. This will show whether you have gonorrhoea, chlamydia, or trichomoniasis (look up the definitions in the VD (venereology) A sample may also be taken from your mouth or anus.
 - Sometimes a blood sample is taken to check for syphilis.

The Results

Sometimes the doctor can look at the samples under a microscope while you are still in the office. But most samples have to be sent to a laboratory for a more complex evaluation. Then it takes between a few days and a week to get the results back. That's why you sometimes have to phone the doctor back to find out your test results and diagnosis.

The Results are Confidential

All doctors and nurses at the health services are sworn to secrecy. That means that they cannot pass on information about you without your permission. All information is confidential and is only used by the doctor and the laboratory. No one else will know your personal data, not even your doctor. You have the right to look at your test records if you want to. The doctor and nurses may write things down during your visit. These notes are confidential and are only intended to count how many patients the clinic has, and the reasons for their visit.

The AIDS Test (HIV Test)

You can be tested for AIDS by having an HIV test done. HIV is another name for the AIDS virus. The test should be done at least 3 months after you've had sex with an infected person. The decision to get an AIDS test is a personal one. If you have decided about it, it's not having trouble making the decision, you should talk to your GP or nurse first. Your doctor or nurse or a social worker can explain the advantages and disadvantages to you. You can also call the hot AIDS information line that the local doctor in your area. And of course, the results of the AIDS test are completely confidential.

Where Can I Go to Get Tested?

You have a lot of choices. In today's clinics, there are special easy access clinics for sexually transmitted diseases in the hospital. To make things the health service (HSE) offers hot a special VD and HIV or telephone disease adviser that may give you more information. Public health centres are available to help and support you and arranged your someone you like and trust with the test. Addresses and telephone numbers are listed at the end of the booklet.

TIPS FOR YOUR VISIT

- Don't discuss before visiting the doctor. That makes it hard for the doctor to see what you might have.
- It's better not to smoke or drink alcohol while you have your period. It is hard to see how your vagina looks while you are menstruating. And most samples of blood before you go to the doctor.
- Be sure to ask questions. There is no such thing as a stupid question. If you have questions later, just phone and ask.
- It's very important to look up all medicine you are given, even if your symptoms are gone before the pills stop. The doctor will be completely up-to-date on your body, and that takes his whole principles.

WHAT TO DO IF YOU THINK YOU'VE CAUGHT SOMETHING

If you've got the AIDS virus, you will probably get AIDS, although it might take several years to get sick. Every time you are exposed to the AIDS virus you increase the chances that you'll come down with AIDS sooner. Each new infection seems to weaken your body's resistance even more. So please don't think that if you're infected you don't have to worry about safe sex anymore. It's time as important.

Both for others AND to protect yourself. Keep practicing safe sex, for many people know it, but the chances of getting the AIDS virus from someone are much greater if you already have another venereal disease. That's another good reason to get yourself treated for VD as soon as possible. And VD doesn't go away by itself, even if some of the symptoms disappear. So always get treated by a doctor. Only a doctor knows what kind of medicine you need. You shouldn't use medicine that friends or co-workers may offer, or old medicine that you have lying around the house. It's hard to know exactly which VD you've got, since a lot of the symptoms are the same. And NO medicine works for all diseases.

IF YOU'VE GOT A GOOD DOCTOR WHO BELIEVES ABOUT YOUR WORK,

YOU'VE PROBABLY HEARD WHY REGULAR TESTING FOR VD IS SO IMPORTANT

TAKE A FEW MINUTES NOW ABOUT WHY OR WHEN TO GET TESTED. READ THE FOLLOWING TIPS:

Testing for Sexually Transmitted Diseases

You need regular checkups for venereal disease.

- Why?
- Because VD won't go away without treatment.
 - Because your other partners will have VD, and the other one will develop it from your body without your knowing it.
 - Because if VD is discovered and treated in time the effects are less serious. Most venereal diseases can be completely cured.
 - Because if you've got VD you have a much greater risk of getting the AIDS virus too.
 - Because if your VD is untreated you can spread it to others.

The AIDS test is not included in general tests for venereal diseases. Why not? Because a positive AIDS test can't have serious consequences. Not only for your health, but it could also cause problems with your job. So think if your doctor you should to get tested. Talk to your doctor. He studies what the best

How often should I get tested?

If a venereal disease or cancer is found during intercourse, you should definitely go in to be tested. If you have any doubts about how safe sexual contact has been, see your doctor or clinic to be safe.

results are, whether you are infected or not, why not to always get regular treatment. Just like with other tests, the AIDS test can only be done with your permission. You have to request it yourself. You should also know that in today's society, you should get your blood tested for venereal diseases. If your doctor is able to do this, or if you want to, during the next job you keep yourself safe. The AIDS test is an oral level health service and not for the VD part of the venereal disease division. They can either refer to tell them your name. The phone numbers are listed at the back of the booklet.

LA GAZETTE DES NEONS

**TIREZ LE MEILLEUR PARTI DE VOUS-MÊME :
ADAPTEZ VOTRE MAQUILLAGE À VOTRE PHYSIONOMIE.**

Les proportions du visage idéal définies par la peinture "classique" sont parfaitement équilibrées : les trois étages : front ; yeux/nez ; bouche/menton, sont égaux et il y a l'espace pour un troisième oeil entre les 2 yeux. La paupière mobile doit être visible et l'arcade sourcilière dégagée.

Par un jeu d'ombres et d'éclaircissement, le maquillage permet de rééquilibrer les "étages" du visages :

Le visage ovale



C'est aussi le visage idéal ; le maquillage sera réalisé en créant des mouvements ascendants vers l'extérieur du visage afin de le rendre plus jeune et plus souriant.

Le visage carré



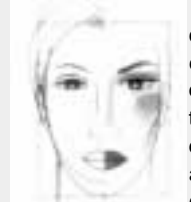
Dans ce cas, il faudra estomper les maxillaires avec un fond de teint plus foncé ou Terracotta Mat. Les yeux seront maquillés en étirant vers l'extérieur et assez haut sous les sourcils. Le fard à joues sera, lui aussi, étiré vers les tempes et la lèvre inférieure devra être triangulaire.

Le visage rond



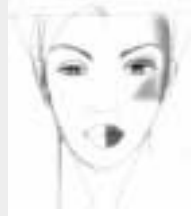
Il faut estomper les contours de ce visage et essayer de l'allonger. Le maquillage sera donc recentré et on évitera d'étirer le maquillage des yeux, ou le fard à joues, vers l'extérieur mais on les appliquera plutôt verticalement. La bouche sera petite et ronde.

Le visage long



Ce visage vertical devra être élargi par un maquillage horizontal. Le maquillage des yeux et le fard à joues seront étirés vers les oreilles, horizontalement. Les lèvres pourront être légèrement agrandies.

Le visage triangulaire

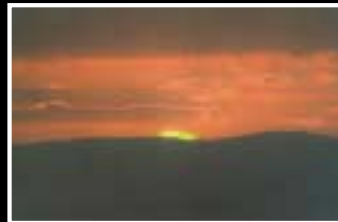
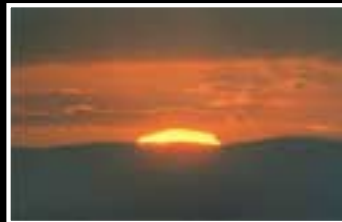


Il faut adoucir ce visage anguleux dont la zone frontale est trop importante. Les yeux seront maquillés verticalement et le fard à joues étiré vers le bas sur les joues. Les lèvres seront petites et arrondies.

*Anne Valençon
(d'après www.guerlain.fr)*



Photos : Q.D.



Ce coucher de soleil se termine par un "RAYON VERT". Ce phénomène relativement rare a inspiré un très beau film d'Eric Rohmer qui relate notamment que dans certaines civilisations, le rayon vert porte chance pour la vie à ceux qui l'aperçoivent. Peut-être ces photos auront-elles le même effet pour vous... Nous vous le souhaitons !

RECHERCHE CLIENTS

Dans le cadre de mon travail de fin d'études en psychologie à l'Université de Mons-Hainaut, je souhaite rencontrer des hommes qui fréquentent des prostituées (clients occasionnels ou habituels). Il s'agit d'entretiens individuels. Bien évidemment, l'anonymat est garanti et la confidentialité assurée. Si la participation à cette recherche vous intéresse ou si vous souhaitez des informations complémentaires sur cette étude, vous pouvez me contacter au : 0497/32.29.01. D'avance je vous remercie pour votre collaboration sans laquelle mon travail ne pourrait se concrétiser.

Photo couverture : Q.D.